

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE D'ERSTEIN DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 2019/08/87 du 30 août 2019, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, dont les caractéristiques principales sont :

Le reclassement en secteur de zone UEa d'une partie du secteur de zone Ne dédié à des équipements publics et d'intérêt collectif.

Ce reclassement permettra la réalisation d'un hangar à bateaux nécessaire aux activités du club d'aviron qui dispose aujourd'hui de constructions précaires et inadaptées. Il permettra d'autre part un remaniement du site technique de la Région et du Département (parc départemental d'Erstein et service régional de l'Ill de la Région Grand Est).

Le projet prend en compte le caractère inondable des terrains et les prescriptions issues du porter à connaissance de l'Etat (projet de PPRI de l'Ill).

L'enquête se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs,

**du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 10h00 au jeudi 31 octobre 2019 à 19h00.**

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Madame KELLER, Architecte DPLG - Secteur Promotion Immobilière, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Erstein, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire « Préambules », à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1592>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie, sise 1 Place de l'Hôtel de Ville-67150 ERSTEIN, les :

- **mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 de 10h00 à 12h00**
- **mercredi 9 octobre 2019 de 16h00 à 18h00**
- **vendredi 18 octobre 2019 de 9h00 à 11h00**
- **jeudi 31 octobre 2019 de 17h00 à 19h00**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 Place de l'Hôtel de Ville - 67150 ERSTEIN,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-1592@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1592@registre-dematerialise.fr)  
*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1592>

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune et sur le site internet de l'enquête publique pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation (volet mise en compatibilité). L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de déclaration de projet est la commune d'Erstein représentée par son Maire Monsieur Jean-Marc WILLER et dont le siège administratif est situé 1 Place de l'Hôtel de Ville - 67150 ERSTEIN. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.